

2372 (exemplaire)
→ SPRI

Préfecture de la Somme

PRÉFET DE LA SOMME

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique

Amiens, le 11 octobre 2011

REÇU LE 18 OCT 2011

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. Pierre BOINET, 28 route nationale à MIANNAY (80132), de sa déclaration effectuée le 11 avril 2011, en application de l'article R513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour exploiter des installations de stockage de déchets non dangereux situées sur le territoire de la commune de MONS-BOUBERT.

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié et celles de l'arrêté préfectoral du 17 août 2007 demeurent applicables.

Cette installation relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

Rubrique ICPE	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation	Volume	Régime (AS, A-SB, A, D, NC)	Anciennes rubriques ICPE
2760 2	Installation de stockage de déchets non dangereux.	Centre de stockage de déchets ultimes		A	322 B.2
2910.B	Combustion Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C et si la puissance thermique maximale est supérieure à 0,1 MW	Installation existante de combustion destinée à la destruction du biogaz produit par la décharge	5MW	A	--
2510.3	Affouillements du sol (à l'exception des affouillements rendus nécessaires pour l'implantation des constructions bénéficiant d'un permis de construire et des affouillements réalisés sur l'emprise des voies de circulation), lorsque les matériaux prélevés sont utilisés à des fins autres que la réalisation de l'ouvrage sur l'emprise duquel ils ont été extraits et lorsque la superficie d'affouillement est supérieure à 1000 m ² ou lorsque la quantité de matériaux à extraire est supérieure à 2000 tonnes par an.	Affouillements nécessaires à l'aménagement de l'extension de la zone de stockage, avec extraction de sables, graviers et craie, sur une surface de 95874 m ³	quantité maximale annuelle de matériaux extraits 60000 m ³ Surface totale impactée : 95874 m ²	A	--
1432.2	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables représentant une capacité équivalente inférieure à 10 m ³	Une cuve enterrée double paroi de 8 m ³ de fuel	Capacité équivalente de 0,32 m ³	NC	--

1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs La quantité annuelle de carburant distribuée étant inférieure à 100 m3	Installation de remplissage des réservoirs des engins	20 m3/an	NC	1434
1611	Stockage d'acide sulfurique à plus de 25%, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 50t	Stockage de 6 m3 d'acide sulfurique à 96%	10,98 t	NC	--
1630 B.	Emploi ou stockage de lessives de soude ou potasse caustique Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 100t	Emploi et stockage de soude à 30,5% et de détergent à base de potasse(hydroxyde de potassium de 25 à 30%)	Soude : 0,24t Potasse : 1,33t	NC	--

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire de MONS-BOUBERT

s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'ABBEVILLE

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie

Conseil Général